

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 09/02/18	Dossier complet le : 09/02/18	N° d'enregistrement : F01118P0030

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (Logements collectifs + Maisons individuelles + foyer de jeunes travailleurs) et d'un ETABLISSEMENT SCOLAIRE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières	Une voirie publique d'une longueur d'environ 350m linéaires.
39° Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	10 000m ² SDP < Env. 21 500m ² SDP environ (projet) < 40 000m ² SDP Le projet prévoit la création de places en extérieurs accessibles au public, dont le nombre est à définir en fonction du PLU. Elles ne devraient pas excéder 50 unités. La rubrique n°41 n'est pas concernée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur la commune de Champlan, mais aux abords de la gare de Longjumeau (RER C) dans le département de l'Essonne.

Le projet prévoit la démolition des deux bâtiments industriels existants sur site (principal et secondaire - identifiés dans le plan de situation) et de zones de parking bitumé afin de réaliser :

- un ensemble immobilier composé de logements collectifs, de maisons individuelles et d'un foyer de jeunes travailleurs d'une superficie totale d'environ 19 000m² de SDP répartie sur 8 lots. Au total, 250 logements seront créés, complétés de 98 lits pour le foyer de jeunes travailleurs,

- un établissement scolaire de 12 classes (maternelle et primaire) d'une emprise au sol de 547m² et d'environ 2 550m² de SDP. A NOTER QUE L'ECOLE EST AU STADE D'INTENTION MAIS NE SERA PEUT ÊTRE JAMAIS RÉALISÉE (mais cependant compter dans les SDP du projet).

Le projet consiste également :

- à créer de nouveaux parkings souterrains réservés aux futurs résidents (environ 400 places) et parkings publics aérien (environ 25 places);
- à aménager les espaces verts publics et privés;
- à mettre en place des voiries publiques et privées.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet visent à ouvrir à l'habitat des emprises où les activités industrielles ont été arrêtées.

Ces emprises, qui proposeront une transparence de cheminements depuis et vers la gare, permettront de connecter le quartier de Clotais à la gare RER de Longjumeau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera :

- la démolition des bâtiments industriels existants,
- la démolition des plateformes bitumées présentes sur site,
- l'arasement des arbres occupant la partie Est du site.

Le site fera ensuite l'objet de terrassements et d'opération de mise en œuvre de voies.

La construction des parkings en infrastructure sera réalisée après le décaissement et le rabattement de la nappe.

La construction des bâtiments sera réalisée de manière classique (fondations, gros œuvre, finitions, aménagement des abords), tout comme celle de l'établissement public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site s'apparentera à un quartier résidentiel dont l'attractivité sera renforcée par l'établissement scolaire.

L'ensemble des constructions entraînera du trafic supplémentaire. Toutefois, la proximité de la gare de Longjumeau permettra de compenser les générations de trafic par des mouvements pendulaires "mode doux". D'autant plus que la gare de Longjumeau est amenée à être intégrée sur la nouvelle ligne de tram-train qui desservira la commune.

La nouvelle voie publique connectée à la rue de Clotais et au chemin latéral desservira les entrées des logements, le foyer de jeunes travailleurs et les équipements publics.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'obtention d'un permis d'aménager. Les bâtiments seront ensuite soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Il est préalablement soumis à l'obtention de permis de démolir.

Une procédure Loi sur l'Eau pourrait être nécessaire. Les études en cours estimeront sa nécessité (gestion des eaux pluviales, gestion des eaux souterraines pour réalisation des parkings en infrastructures).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des terrains aménagés.....	Env. 28 000m ²
Surface constructible.....	Env. 21 500m ² de SDP
Nombre de lots.....	9, dont espaces publics
Nombre d'immeubles / foyer de jeunes /maisons (logements) / Gabarit.....	5 / 1 / 4 / R+1 à R+4
Nombre de logements.....	250 + 98 lits (jeunes travailleurs)
Voirie.....	Env. 350ml
Parking.....	Env. 400 places privées en souterrain et 25 places publiques en aérien.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

8, rue de Clotais à CHAMPLAN (ESSONNE 91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 17' 25" 20E Lat. 4 8° 42' 09" 92N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est du "Bassin de retenue de Saulx" (ZNIEFF type 1) et se trouve à la commune Saulx les Chartreux, à environ 550 m au sud-ouest du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche du site correspond à l'entité de "la Fosse aux Carpes", située à environ 7.5 km au sud-est du site sur la commune de Dreveil.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est localisée sur la commune d'Antony à environ 4.5 km du secteur d'étude. Il s'agit du "Bassin de la Bièvre".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le Plan d'Exposition de Bruit de l'aéroport d'Orly (PEB), le projet se trouve en zone C de nuisances sonores. Tout projet s'implantant dans une zone du PEB doit faire l'objet de prescriptions particulières concernant l'isolement acoustique des bâtis.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1.2km à l'est du site, sur la commune du même nom. Le monument historique le plus proche est celui de l'Eglise Saint-Martin sur la commune de Longjumeau, à environ 1km au Sud du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche (suivant les données de la DRIEE-if) est située à environ 500m au Sud-Ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prescription des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Yvette Le court d'eau concerné : rivière la morte à 580 m au sud du secteur d'étude Le projet est hors zone inondable. Le PPRI est approuvé par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASOL est à environ 500m au sud de l'emprise du projet. Il s'agit de SODEREP ECANS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au "Ponts de Balizy et leurs abords", au 3 km au Sud, sur la commune de Longjumeau.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne : à 17,2 km au sud-est, - Massif de Rambouillet et zones humides proches : à 13,5 km au nord-ouest. (voir carte en annexe n°6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1.2km à l'est du site, sur la commune du même nom.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, un pompage des eaux de nappe sera réalisé pour la construction des parking sous-sols. Pour l'heure, la connaissance de la nappe n'est pas assez exhaustive pour connaître parfaitement les contraintes et dimensionner le pompage. En phase de fonctionnement, la méthode constructive retenue nécessitera ou non la réalisation d'un tapis drainant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La méthode constructive retenue pourra nécessiter la réalisation d'un tapis drainant sous l'infrastructure afin de limiter les arrivées d'eau dans les parkings.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux matériaux issus de la phase de démantèlement (débris, gravats) La réalisation des parkings souterrains engendrera aussi un excédent de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun apport de matériaux n'est nécessaire à la réalisation du projet mis à part les matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'arasement de la majorité des plantations (espèces communes sans réelle richesse écologique) et l'aménagement des terrains en friche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces ne sont pas inscrits en zonages naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) est identifié sur la commune, et plus particulièrement le long de la route nationale implantée à environ 300m à l'Ouest du secteur d'étude. Une conduite de gaz passe par la route de Liaison, à 444 m Ouest du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa fort vis-à-vis des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Des argiles vertes, d'une épaisseur de l'ordre de 4 à 5 m, ont été reconnues à partir de 69,7/67,4 NGF jusque vers 64,8/63 NGF, de compacité faible à très faible. (Source: Etude géotechnique menée par GEOLIA)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment principal. Des mesures d'interventions sous contrainte d'amiante sont à définir lors des études à venir.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les futurs résidents se déplaceront dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. Si la proximité de la gare RER C permettra de canaliser une part des usagers, une autre partie sera amenée à l'emploi de leur véhicule personnel pour leur déplacement pendulaire. Par ailleurs, la présence de l'équipement scolaire sera aussi une source de trafic en heures de pointe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La présence des logements et de l'équipement scolaire générera des nuisances acoustiques (par génération de trafic, bruit de cours de récréation). Le projet est situé dans la zone C d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly et est concerné par la zone de 250 m d'exposition au bruit de la voie ferrée. En raison de l'intention de réalisation d'un établissement accueillant des jeunes populations, des prescriptions acoustiques particulières seront faites.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La proximité de la voie ferrée et de certaines constructions du projet posent la problématique de la prise en compte des vibrations générées par le passage des RER. EIFFAGE Immobilier fera réaliser une étude vibratoire à deux finalités : estimation de l'impact sur la structure des bâtiments, estimation du bruit solidien résultat de la vibration des bâtiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet consiste en la réalisation d'une zone majoritairement résidentielle ce qui créera une nouvelle source lumineuse notamment au niveau des espaces publics. L'apport restera faible et local.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de l'équipement public et des nouvelles constructions induira de nouveaux déplacements et donc de nouvelles sources de polluants atmosphériques. Les émissions seront cependant négligeables à l'échelle de la zone urbaine dans laquelle s'implante le projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet collectera des eaux pluviales et générera des eaux usées. Les eaux usées seront rejetées au réseau public sous accord préalable du gestionnaire. Concernant les eaux pluviales, elles seront déversées dans le bassin d'eau pluviale existant, au sud du projet. Les calculs hydrauliques permettant de s'assurer du bon dimensionnement du bassin existant seront fournis lors du dépôt du permis.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'effluents hors eaux pluviales et eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des parkings en sous-sols. Ces terres sont en partie non inertes. Les déchets produits en phase exploitation sont de type "ordures ménagères et assimilées".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'implantant en dehors des sites et périmètres de protection, le projet n'est pas à même de porter atteinte au patrimoine architectural et urbain existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

DRIEE-if:

au projet de requalification de la ZAE de la vigne aux loups sur la commune de CHAMPLAN et deux autres communes (Longjumeau et Chilly-Mazarin): avis tacite du 07/06/12

Le projet est petit par rapport à la ZAE : il n' y a pas de cumul d'effet

Police de l'eau:

à un projet de tram-train MASSY-EVRY – Section RFN et Urbaine sur les 13 communes d'Essonne y compris CHAMPLAN :
Récépissé de déclaration n°91-2016-00017 au titre de la loi sur l'eau préalable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les bâtiments du nord de l'emprise sont agencés et conçus de manière à ce que les résidents soient protégés des nuisances sonores liées à la proximité de la voie ferrée.

Il en sera de même pour l'établissement public, qui sera protégé avec un indice acoustique supérieur puisque ce dernier accueillera des jeunes populations.

Le pétitionnaire mettra en œuvre la protection phonique en respectant les réglementations en vigueur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des études environnementales ont été menées à la demande d'EIFFAGE IMMOBILIER pour prendre en compte les sources potentielles de pollution des sols identifiées sur site et les risques associés. Ces études sont proposées en annexe. Elles seront mises à jours prochainement car basées sur un projet initial plus dense que celui stabilisé pour le dépôt du Permis (réduction du nombre de logements), mais les conclusions resteront les mêmes.

Un relevé piézométrique complémentaire sera effectué quand le site sera de nouveau accessible.

Les études de nuisances seront prochainement lancées (acoustique, vibration...).

Pour ces raisons, nous estimons que le projet tient compte des enjeux locaux en raison de leur proportion, et qu'une étude d'impact environnementale (évaluation environnementale de projet) n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude géotechnique (GEOLIA) Annexe 8 : Diagnostic environnemental préliminaire (GEOLIA) Annexe 9 : Diagnostic du repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante (EXPERTISES HABITAT) Annexe 10 : Récépissé d'absence de procédure d'archéologie préventive

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Vélizy Villacoublay

le, 08/02/2018

Signature

~~EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE
11, Place de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
SAS au capital de 1 500 000 €
Tél. 01 34 85 89 89~~
~~~~

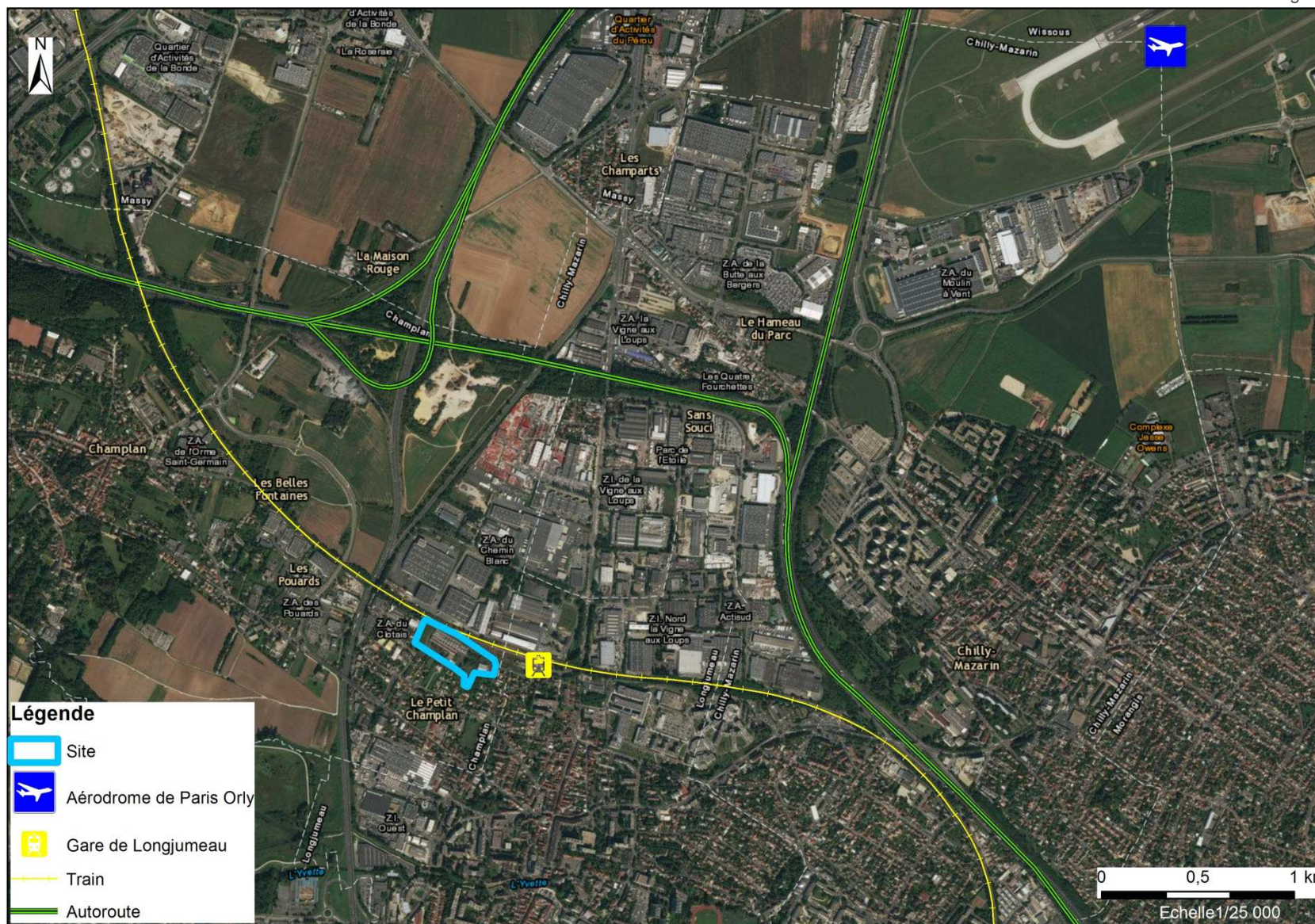


Figure 2 : localisation de l'emprise du projet

3.3 Annexe obligatoire n°3 : Reportage photographique du site

Un repérage photographique a été effectué sur place le 13 octobre 2017. La Figure 3 ci-après localise les prises de vue des pages suivantes.

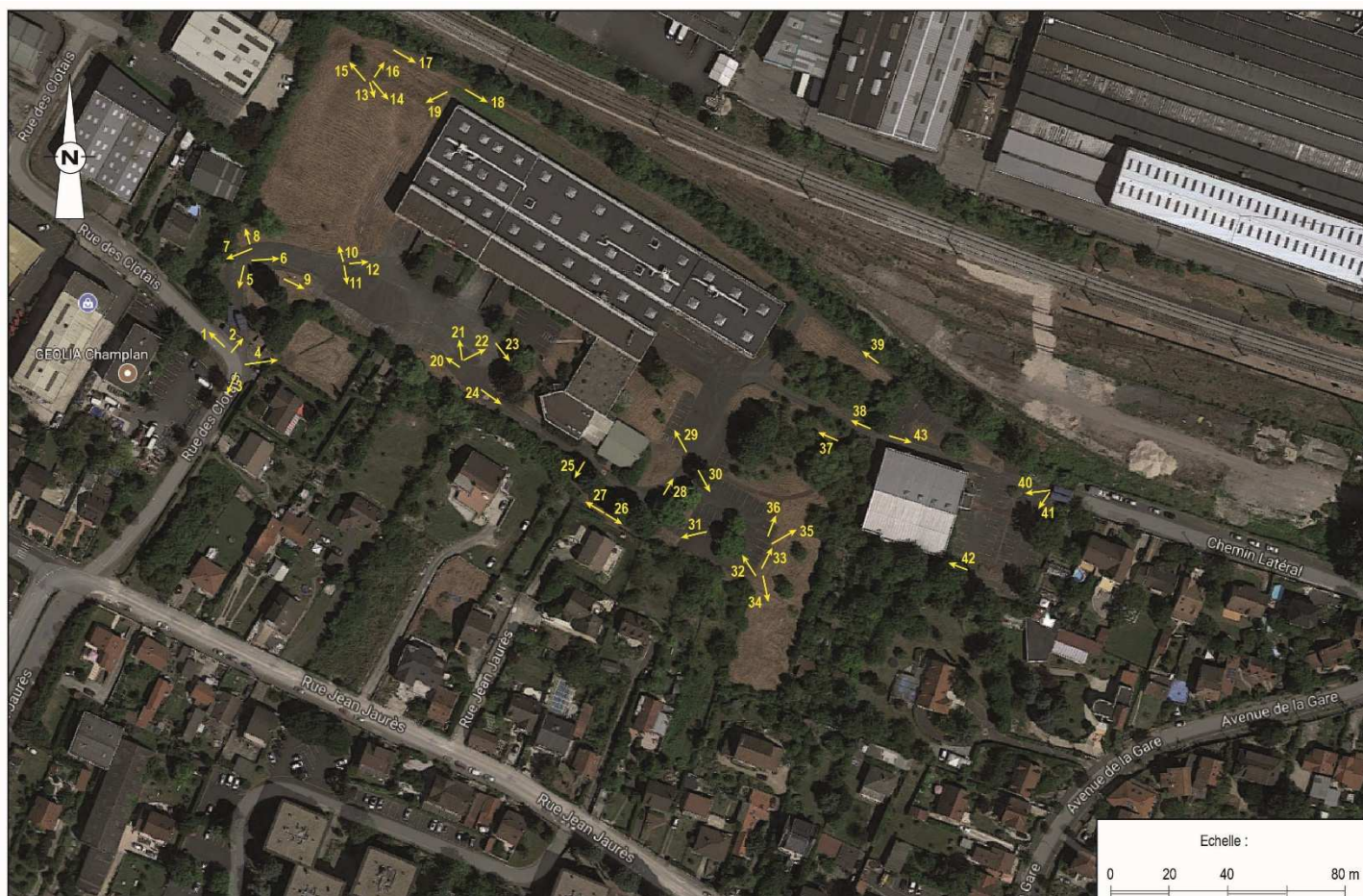


Figure 3 : Localisation des prises de vue



Photographie 1 : Rue des Clotais vers le nord-ouest



Photographie 2 : Entrée principale du site vu de l'extérieur



Photographie 3 : Rue des Clotais vers le sud-ouest



Photographie 4 : Bassin assurant le tamponnage des eaux de ruissellement du site



Photographie 5 : Entrée du site vue de l'intérieur



Photographie 6 : Entrée du site vers l'est



Photographie 7 : Plantations à l'entrée du site vues du nord



Figure 4 : Plan masse de l'opération



Figure 6 : Abords du projet

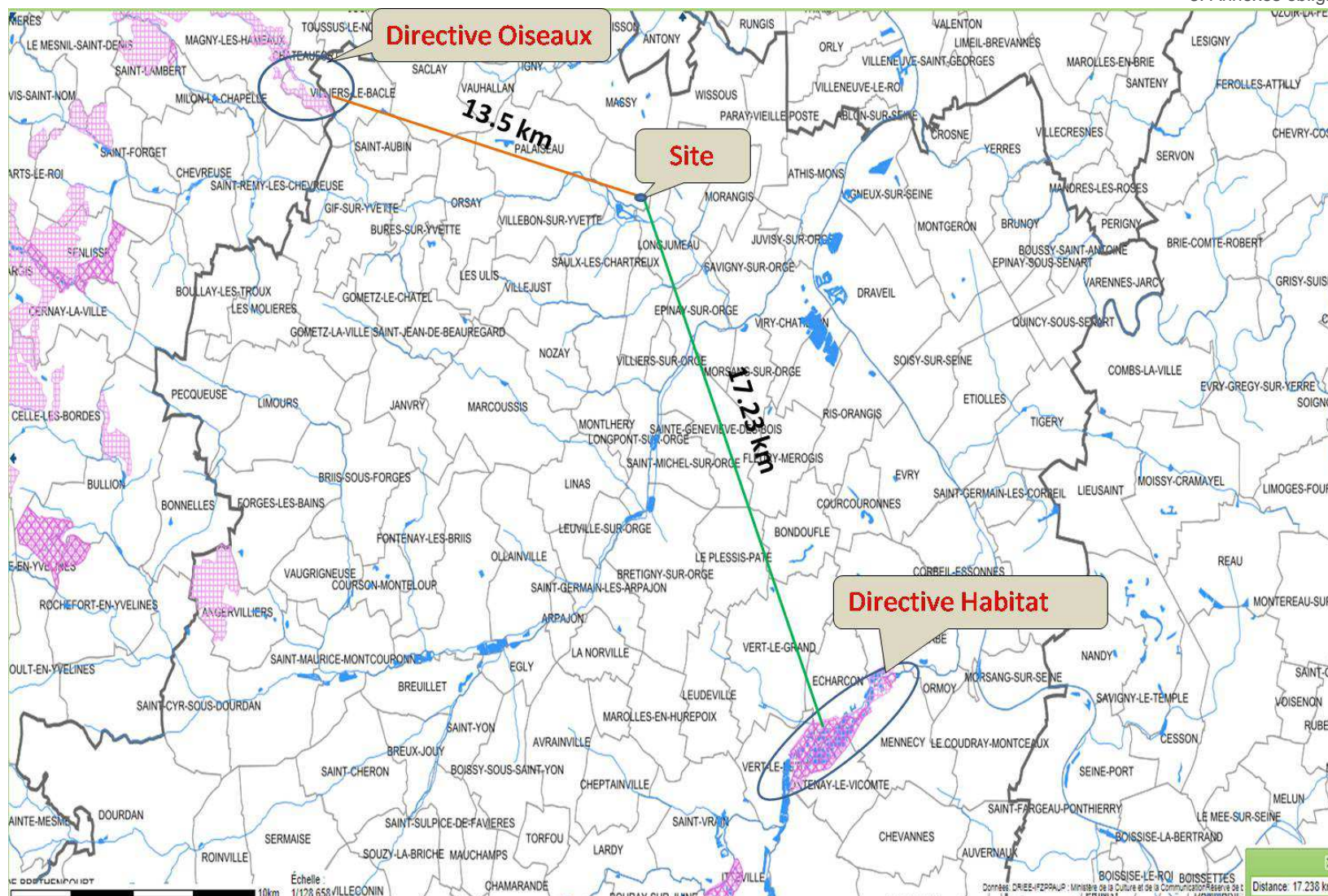


Figure 7: Zone des Natura2000 les plus proches du site